

UN guide PAPA pour améliorer la prise en charge de GRAND PAPA !!!

**LE GUIDE PAPA (Prescriptions médicamenteuses Adaptées aux Personnes Agées)
Pourquoi un guide des prescriptions médicamenteuses adaptées chez le sujet âgé ?**

A PAPA guide to improve the management of GRANDPA !!!

PAPA Guide (Drug Prescriptions Suitable for Elderly)

Why a guide tailored drug prescriptions in the elderly?

Pr Olivier HANON
Président de la SFGG
olivier.hanon@brc.aphp.fr



Pr Claude JEANDEL
Président du CNP de gériatrie
c-jeandel@chu-montpellier.fr



Avec l'avancée en âge, le nombre moyen d'affections déclarées augmente. Ainsi au-delà de 64 ans, sept affections sont en moyenne déclarées dont certaines sont des maladies chroniques à l'origine d'une dépendance physique et/ou psychique. Les données de la CNAMTS révèlent ainsi que 85 % des personnes de 75 ans et plus présentent au moins une pathologie (dont une pathologie cardio-vasculaire pour 29 % d'entre elles) et qu'en moyenne, 7 molécules différentes leur sont délivrées au moins trois fois par an. Par ailleurs, la iatrogénie et le défaut d'observance médicamenteuse représentent un des 4 principaux facteurs d'hospitalisation dite « évitable », qu'il s'agisse de sujets âgés vivant à domicile ou de résidents d'EHPAD.

Devant ces constats, et en pleine conformité avec les données du rapport de la mission Verger, la Société Française de Gériatrie et Gérontologie (SFGG) et le Conseil National Professionnel (CNP) de gériatrie ont pris l'initiative de mettre à la disposition du corps médical, et plus particulièrement des gériatres, des médecins généralistes et des médecins coordonnateurs d'EHPAD, un guide regroupant 42 fiches de « bonne prescription médicamenteuse » adaptées aux personnes âgées de 75 ans et plus quel que soit leur lieu de vie (domicile, EHPAD...).

Afin d'être didactique, chacune de ces fiches suit un plan homogène en quatre chapitres :

1. But du traitement
2. Moyens thérapeutiques : liste des moyens (classes/familles...)
3. Indications :
 - ce qui doit impérativement être ordonné (rapport bénéfice/risque élevé) ;
 - ce qui doit impérativement être évité ou proscrit (rapport bénéfice/risque faible) ;
 - ce qui doit être discuté au cas par cas.
4. Précautions d'emploi et critères de surveillance

Ce guide a été présenté et diffusé lors des dernières journées annuelles de la SFGG. Il est disponible gratuitement aux médecins qui en font la demande sur les sites de la SFGG (<http://www.sfgg.fr>) ou du CNP de gériatrie (<http://www.cnpgeriatrie.fr>)

Ce guide est le fruit d'un travail collectif ayant impliqué un comité de rédacteurs et un comité de lecture que nous souhaitons vivement remercier. ■

Rev Geriatr 2015 ; 40 (1) : 3.